

la Creuse

N° 62 > janvier / février / mars 2014



P. 14

ACTIONS

Mobilité : du neuf pour se déplacer



P. 20

SPORTS

L'essor du foot au féminin



P. 22

NATURE

Etang des Landes : bilan et perspectives

■ DOSSIER

Le Département aide les territoires

page 7

INCLUS

DANS CE NUMÉRO,
PLAQUETTE
D'INFORMATION
DE LA MDPH

LE NOUVEAU RÉFLEXE POUR SE DÉPLACER

je **CO** voiture

www.covoiturage-creuse.fr



I DIAGONALES I

LE SAVEZ-VOUS ?
UN AGENT / UN MÉTIER p. 4 - 5
p. 6

I DOSSIER I

LE DÉPARTEMENT
SOUTIENT LES TERRITOIRES p. 7-13

I ACTIONS I

MOBILITÉ :
DE NOUVEAUX LIEUX RESSOURCES p. 14-15

DOMOTIQUE :
LA CREUSE MAINTIEN LE RYTHME p. 16-17

CG JEUNES :
LA NOUVELLE ÉQUIPE AU TRAVAIL p. 18-19

I SPORTS I

L'ESSOR DU FOOT FÉMININ p. 20-21

I NATURE I

ETANG DES LANDES :
BILAN ET PERSPECTIVES p. 22-23

I RACINES I

EXPO ALPHONSE DE NUSSAC
AUX ARCHIVES p. 24

LES FICHES DU PATRIMOINE p. 25-26

I SORTIR I

L'AGENDA p. 27-29

I LIRE I

LES COUPS DE CŒUR DE LA BDC p. 30

I TRIBUNE LIBRE I

POLITIQUE : l'expression des groupes p. 31

Remuer la terre

LES temps sont difficiles, chacune et chacun d'entre vous le mesure dans ses actes quotidiens, comme votre Conseil Général dans la mise en œuvre de ses compétences. Imaginerait-on qu'un paysan ne retournerait pas sa terre à l'entrée et à la sortie de l'hiver, parce qu'elle n'a alors rien d'autre à lui rendre, que les promesses incertaines d'un été fécond ? C'est bien dans ces périodes contraintes qu'il convient d'agir, de préparer l'avenir. C'est ainsi que se dessine un territoire que d'autres, plus tard, arpenteront et animeront.

Quand le Conseil Général de la Creuse s'implique dans le volet territorial du contrat de plan Etat-Région, il n'intervient pas dans le champ de ses



compétences obligatoires, qui demeurent l'action sociale, les collèges, les transports et les routes départementales, principalement. Mais, comme vous pourrez le lire dans le dossier de ce numéro du Magazine de la Creuse, il apporte son soutien technique et financier aux projets des pays, des intercommunalités, de ces espaces de vie qui, tous ensemble, font ce que nous sommes, font de ce département un tout. Contribuer à la construction d'un pôle jeunesse à Boussac, à la réhabilitation du hall polyvalent de Bourgneuf ou à la création du réseau Agglo Bus à Guéret, qu'est-ce que cela

veut dire ? Cela signifie créer, ici un lieu d'accueil et d'animation pour les petits et les plus grands, là un lieu favorisant les pratiques culturelles et sportives, là enfin un moyen de se déplacer plus et mieux. Contribuer à ces projets, c'est contribuer à renforcer l'attractivité de ces bassins de vie, c'est faire entendre qu'on peut y vivre et y travailler, que ses enfants pourront s'y épanouir. Qu'on consommera sur le secteur, qu'on contribuera donc à créer de l'économie, qui elle-même générera de l'emploi, d'autres arrivées, d'autres implantations.

Dans la même logique, nous saurons aller au-delà du seul volet territorial des CPER, car les grandes priorités régionales ne nous sont pas étrangères. Le Premier ministre a décidé d'associer les conseils généraux à la préparation de ces contrats. Nous prenons toute notre place dans ce processus, parce que la Creuse a aussi besoin des grandes infrastructures (ferroviaire, routière, numérique) indispensables à son développement et au mieux-vivre de ses habitants. Nous remuons la terre de notre jardin, même si le temps des récoltes est encore loin...

Bonne lecture,

Jean-Jacques LOZACH

Sénateur de la Creuse
Président du Conseil Général

la Creuse
LE MAGAZINE

Numéro de Janvier/Février/Mars 2014.

Magazine édité par le Conseil Général
Hôtel du Département - BP 250
23011 GUERET Cedex
Tél. : +33 (0) 5 44 30 23 23
Fax : +33 (0) 5 44 30 23 29
Site Internet : www.creuse.fr

ISSN 1632-9864

Dépôt légal : à parution.

La réalisation de ce numéro du "Magazine de la Creuse" a coûté 0,11€ (0,65 F) par habitant.

Directeur de la publication : Eric JEANSANNETAS.

Responsable de la rédaction : Jean-Luc OZIOL.

Textes : Jean-Luc OZIOL, Delphine BONNIN, Conservation du Patrimoine (fiches du patrimoine), Bibliothèque Départementale de la Creuse (coups de cœur de la BDC).

Photos : Jean-Luc OZIOL, Lydie VIALATOU, Simon PAROUTY, Pascal BOURDOIS, Conservation du Patrimoine (fiches du patrimoine), Scène nationale d'Aubusson, La Fabrique et Centre culturel Yves Furet (Agenda).

Maquette : Lydie VIALATOU.

Impression : Fabrègue Imprimeur
87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE.

Distribution : La Poste.

Tirage : 63.000 exemplaires.



POUR RECEVOIR
le Magazine de la Creuse

Le Magazine de la Creuse est distribué par La Poste dans toutes les boîtes aux lettres du département. Il peut arriver que vous ou un proche ne le receviez pas normalement. Dans ce cas, contactez-nous au Service Communication (05 44 30 23 13) en indiquant votre adresse.



contrat de génération
POUR L'EMPLOI, TOUS ENSEMBLE

EMPLOYEURS, PENSEZ AU CONTRAT DE GÉNÉRATION

La loi du 1er mars 2013 portant création du contrat de génération vise à favoriser l'embauche en CDI de jeunes salariés qui seront accompagnés par un senior, lui-même gardant son emploi jusqu'à son départ en retraite.

Le dispositif s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans recrutés en CDI (moins de 30 ans pour les jeunes handicapés) et aux seniors de plus de 57 ans maintenus dans l'emploi.

Il est très orienté sur les petites entreprises (moins de 300 salariés) et concerne tous les employeurs de droit privé (entreprises, établissements publics industriels et commerciaux), qui peuvent bénéficier d'aides de l'Etat, à hauteur de 4.000 € par an pendant trois ans. Au-delà de l'aide à l'emploi, le contrat de génération vise à encourager le transfert de savoir-faire et de compétences entre les générations.

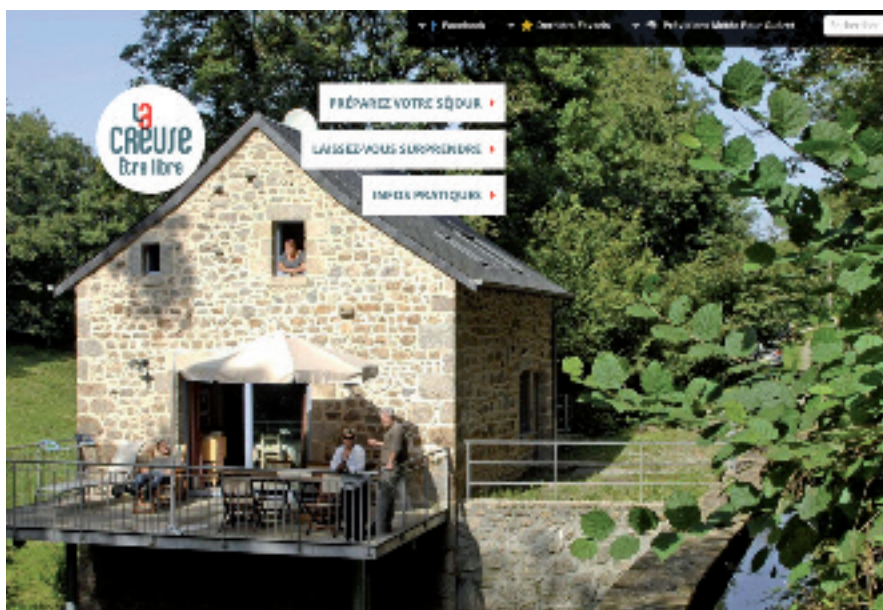
INFO + : DIRECCTE LIMOUSIN

UNITÉ TERRITORIALE DE LA CREUSE

1, PLACE VARILLAS – 23003 GUÉRET CEDEX

TÉL. 05 87 50 44 05

INTERNET : WWW.LIMOUSIN.DIRECCTE.GOUV.FR



Le site principal www.tourisme-creuse.com s'appuie désormais sur deux autres sites complémentaires, l'un proposant un magazine et l'autre des images valorisant le département.

TOURISME

ADRT : du neuf sur Internet

Trois sites complémentaires constituent désormais l'arsenal Internet de l'agence départementale de tourisme de la Creuse.

INTERNET s'est imposé dans les usages des consommateurs de tourisme. L'ADRT (Agence de développement et de réservation touristiques) de la Creuse cherche à s'adapter à une donne en constante évolution et a mis en ligne, en fin d'année 2013, son nouveau portail, composé de trois sites complémentaires : le site principal www.tourisme-creuse.com, le site consacré au magazine électronique www.un-vent-de-liberte.com et le site Image www.ilovecreuse.com.

Le site principal a pour objectif de concentrer les flux que les autres sites de l'ADRT seront susceptibles de générer. Par exemple, le magazine électronique propose des articles thématiques sur toutes les choses que l'on peut faire en Creuse et pourra ainsi capter des personnes qui ne cherchent pas spécifiquement la Creuse mais une activité. De même, le site image s'adressera aux sceptiques, ceux qui n'ont pas nécessairement une bonne image de la Creuse mais pourront en découvrir les beautés.

L'essentiel demeure toutefois le site principal www.tourisme-creuse.com, qui a été refondu graphiquement mais aussi techniquement. Outil de réservation bonifié par un agrégateur de disponibilités des gîtes et chambres d'hôtes et s'adressant donc à ceux qui voudraient venir séjourner dans le département, ce site peut aussi s'adapter et proposer de l'information à ceux qui sont déjà sur place : en fonction de votre localisation et dès lors que vous cliquez sur « Vous êtes en Creuse », il vous propose les prestations ou animations les plus proches de vous. ■

Et aussi...



Le CPEF propose une information complète sur les moyens de contraception existants.

CPEF

Mieux accueillir les jeunes

A Guéret, le Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF) bénéficie désormais de locaux adaptés pour accueillir dans la discrétion et la confidentialité les jeunes en demande d'une information sur la sexualité.

PARENTALITÉ, orientation sexuelle, relations amoureuses, Interruption Volontaire de Grossesse (IVG), Infections Sexuellement Transmissibles (IST) : aucun sujet n'est tabou et ne reste sans réponse au Centre de Planification et d'Education Familiale. Service du Conseil Général de la Creuse dépendant de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), le CPEF accueille gratuitement tous les jeunes, mineurs ou majeurs, bénéficiant ou non d'une couverture sociale, à la recherche d'une information sur la sexualité, désirant une contraception ou s'interrogeant sur une éventuelle grossesse.

Une équipe de professionnels composée de médecins, sage-femme sexologue, conseillères conjugales et psychologue, assure un accompagnement complet autour des relations amoureuses et de la sexualité, dans le respect de soi et des autres. Le CPEF propose ainsi à la fois des consultations médicales avec possibilité de faire des examens gynécologiques et des prélèvements biologiques, des entretiens de conseil conjugal et familial ou un accompagnement spécifique lors d'IVG. Contraceptifs et contraception d'urgence (pilule du lendemain) sont délivrés gratuitement et en toute confidentialité.

Plusieurs antennes — Guéret, Bourganeuf, Aubusson, La Souterraine — permettent d'être au plus près des jeunes sur tout le territoire départemental et de pouvoir répondre à leurs attentes. Les permanences ou consultations ont lieu au Foyer des Jeunes Travailleurs à Aubusson, au Centre Hospitalier de Bourganeuf et à Traces de Pas à La Souterraine. A Guéret, le CPEF est situé dans un pavillon, au 20 boulevard Guillaumin, à deux pas de l'UTAS de Guéret et du Pôle Jeunesse et Solidarités. ■

INFO+ : POUR CONNAÎTRE LES JOURS ET HEURES DES PERMANENCES OU CONSULTATIONS DU CPEF : 05 44 30 26 32.



HOMMAGE AUX SPORTIFS DE BON NIVEAU ET À VÉLO 23

La cérémonie en hommage aux sportifs creusois de bon niveau, qui se déroule chaque année en décembre, est l'occasion de mettre à l'honneur ces athlètes creusois auxquels le fonds départemental d'aide aux sportifs de bon niveau apporte un soutien non négligeable. Destinée prioritairement aux athlètes de moins de 25 ans évoluant aux portes du haut niveau et pratiquant une activité reconnue comme telle par la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau, cette participation les accompagne lorsqu'ils ne bénéficient pas des aides de l'Etat ou du Conseil Régional, ou pour les compléter si elles sont insuffisantes.

En 2013, 58 athlètes représentant 17 fédérations différentes ont ainsi été aidés par le Conseil Général, pour un montant total de 18.400 €. Pour rappel, ce fonds créé dès 1995 a permis d'aider 346 sportifs pour un montant global de 305.000 €.

Un club du département est également mis à l'honneur chaque année. Ainsi le Président du Conseil Général a remis le trophée départemental au club Vélo 23, organisateur de la course UFOLEP L'Ecureuil, qui a rassemblé jusqu'à 1.300 coureurs en 2013.



Céline accueille et informe les familles au moment des inscriptions.

UN AGENT – UN MÉTIER

Céline, gestion des dossiers transports

Au sein de la Direction des Transports du Conseil Général, Céline est en charge de la gestion administrative, technique et financière des dossiers de transports et des circuits scolaires.

AUTORITÉ organisatrice de droit commun des transports scolaires, le Conseil Général transporte tous les élèves du département, qu'ils soient à l'école ou au lycée, à l'exception récente du périmètre de transport urbain de la communauté d'agglomération du Grand Guéret. Ainsi, chaque jour, ce sont plus de 8.000 élèves qui empruntent les quelques 450 circuits réservés aux scolaires ou qui fréquentent les 21 lignes régulières TransCreuse, pour rejoindre leur établissement scolaire. Les dix agents de la Direction des Transports sont les garants de ce ballet bien huilé des autocars affrétés par le Conseil Général. C'est même une sacrée responsabilité qui engage le président du Conseil Général.

AU SERVICE DES USAGERS

Au sein de l'équipe, Céline a en charge 30 circuits scolaires, gérés directement par le Conseil Général. Chaque année, elle s'assure de l'adéquation entre les points d'arrêt définis et les élèves transportés. Côté passagers, elle s'occupe de l'ensemble des élèves demi-pensionnaires utilisateurs d'un ramassage scolaire. Elle informe les familles et les accueille, si nécessaire, pour les inscriptions. Elle instruit les dossiers puis remet aux élèves leurs cartes individuelles de transport. Elle assure le recouvrement des

participations familiales, puisque le Département finance 85% du transport, laissant au maximum 15% des frais à la charge des familles.

Aux transporteurs avec lesquels le Conseil Général a conclu un marché, elle communique le nombre de passagers transportés et les fiches-horaires de passage, qu'elle édite en fonction d'éventuels aménagements des circuits.

Il s'agit du premier poste occupé par Céline en 2005, après l'obtention du concours de la fonction publique territoriale. Inscriptions en fin d'année scolaire, édition des documents pendant l'été, risques d'annulation des transports l'hiver. Le calendrier peut sembler répétitif et sans surprise. « Pourtant, je ne me lasse pas car notre travail évolue tout le temps, notamment au rythme des décrets. » Et de citer l'obligation déjà ancienne de port de ceinture. Ou celle à venir pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Surtout Céline explique et défend au quotidien, dans sa relation avec les usagers, la notion de service public et d'intérêt général. « Tout en garantissant le respect des distances maximales réglementaires entre un point de ramassage et le domicile, nous ne pouvons pas faire de détours ni de porte-à-porte. Nous recherchons avant tout la satisfaction de tous les usagers et l'uniformité de leur prise en charge. » ■

Au soutien des territoires

La politique territoriale du Conseil Général ne relève pas d'une compétence obligatoire mais de la volonté d'aider les projets locaux à voir le jour, pour peu qu'ils s'inscrivent dans une démarche en cohérence avec la stratégie régionale. Où il s'agit d'argent, bien sûr, mais aussi de savoir-faire et de proximité.

COMMENT ÇA MARCHE



Le CPER (Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013, qui redeviendra Contrat de Plan Etat-Région pour la séquence 2014-2020), c'est d'abord un document par lequel l'Etat et une région s'engagent sur la programmation et le financement pluriannuels de projets importants, tels que la création d'infrastructures ou le soutien à des filières d'avenir. On répond là à de **grandes orientations stratégiques**, nationales et même européennes, que l'on décline dans chaque région.

Mais comme chaque région a ses propres spécificités, ses forces et ses déséquilibres, il faut savoir affiner, ajuster au territoire. En quelque sorte, le CPER c'est un peu comme les poupées gigognes : vous en ouvrez une et vous en trouvez une autre, etc. Ainsi, le **volet territorial** des CPER permet, en s'appuyant sur les territoires infrarégionaux (pays, agglomérations, intercommunalités, parcs naturels régionaux), de développer des projets adaptés aux réalités locales tout en étant conformes aux grandes priorités nationales. C'est pourquoi la concertation préalable est un élément essentiel permettant de développer des politiques admises et comprises par tous, et répondant aux attentes du plus grand nombre.

Le Conseil Général, dans tout ça ? Il œuvre par sa propre volonté d'être un acteur de l'aménagement du territoire départemental, au côté des pays et des intercommunalités. Cette implication est d'ailleurs reconnue, si l'on considère aujourd'hui la volonté de l'Etat de réunir dans les tours de table toutes les collectivités, pour une utilisation la mieux articulée et la plus efficace possible de l'argent public.

70 M€ GÉNÉRÉS SUR LA CREUSE

Dans le cadre du CPER 2007-2013, le Conseil Général de la Creuse aura consacré 9 M€ aux politiques territoriales, auxquelles la Région (10 M€) et l'Etat (6 M€) auront également contribué. Des aides substantielles pour les porteurs de projets que sont les pays ou intercommunalités, qui auront permis de générer sur le territoire creusois un montant total de dépenses de 70 M€.



Par petits partout

Entre bilan 2007-2013 et perspectives 2014 réaffirme sa place, à travers sa politique territoriale de vie régional.

UNE nation peut-elle envisager répondre à ses grands défis en laissant de côté quelques-uns de ses territoires ? Certainement pas. Il faut que chacun, là où il se trouve, en fonction de ses spécificités, puisse contribuer à l'orientation collective. Tel est l'esprit des CPER, qui ne change pas à travers les âges. Tel est aussi l'enjeu de la période qui vient de s'ouvrir, entre bilan des CPER 2007-2013 (contrats de projet Etat-Région) et écriture des CPER 2014-2020 (réhabilitation de l'ancienne appellation contrats de plan Etat-Région).

Le CPER n'est pas qu'un dialogue entre l'Etat et la Région. Le Département intervient dans ce que l'on appelle le volet territorial du CPER. On est là en dehors des compétences obligatoires d'un Conseil Général, mais il s'agit d'un choix politique, affirmé depuis le milieu des années 2000 et partagé avec la Région : contribuer à la construction d'un territoire équilibré, en accompagnant (et finançant) les initiatives des pays, intercommunalités, syndicats mixtes, associations, etc. Pour peu qu'ils puissent s'inscrire dans les orientations du CPER.

Le Conseil Général, dont les services sont présents sur l'ensemble du territoire départemental, a l'habitude de travailler en concertation avec ces partenaires. Il coproduit avec eux leurs actions et leur apporte aussi, parfois, une capacité d'ingénierie qu'ils n'ont pas, en raison notamment de leur taille. Et même dans le fonctionnement interne du Conseil Général, la politique territoriale a une incidence positive, crée une nouvelle dynamique, dans la mesure où elle nécessite que plusieurs directions ou services travaillent ensem-

Des aménagements urbains (ici Chénéraillles) aux tourbières du Plateau de Millevaches, les conventions territoriales du CPER permettent de développer des projets conformes à la fois aux grandes orientations stratégiques et aux intérêts locaux.



bouts,

-2020 des CPER, le Conseil Général territoriale, dans l'aménagement de l'espace

ble sur un même projet alors qu'ils n'en avaient pas forcément l'habitude.

Pour jouer pleinement son rôle de coordinateur entre les politiques régionales et les intercommunalités ou pays, le Conseil Général avait fait le choix de thématiques prioritaires – le développement des services, le développement économique, l'environnement et la valorisation des ressources naturelles – pour ses interventions financières, avec une priorité donnée à l'investissement. Il s'agissait, en effet, d'aider les territoires à réaliser les infrastructures qu'ils jugeaient prioritaires et qui s'accordaient avec la stratégie régionale. Sur la période 2007-2013, le CPER aura ainsi généré pour 70 M€ de projets, réalisés ou en cours, de grande ou de petite taille : on trouve de l'équipement structurant (centres aqua-récréatifs d'Aubusson et La Souterraine, requalification du hall polyvalent de Bourgneuf, pôle jeunesse de Boussac, etc.) ; on trouve aussi des microprojets innovants (drive-in fermier sur Combraille, inventaire des coléoptères des milieux tourbeux sur Millevaches, etc.). Les champs d'intervention sont également très variés, de la petite enfance à l'agriculture, en passant par le tourisme, les événements culturels, le sport, etc.

Ce qui pourrait apparaître comme hétérogène forme pourtant un tout, parce que ces projets s'inscrivent bel et bien dans les grandes orientations de la stratégie régionale. C'est tout l'esprit du volet territorial du CPER : plutôt que tout concentrer sur de grands pôles au détriment du reste du territoire, c'est par petits bouts, partout, que la logique régionale se construit. ■

EN PREMIÈRE LIGNE, LES PAYS...

On pourra toujours gloser sur le « millefeuille » administratif français. Il n'empêche. Sauf à remettre en cause, justement, la bonne articulation des différents niveaux d'expertise qui permettent de monter les projets contractuels, le CPER repose bel et bien sur la combinaison de différents niveaux d'intervention. En ce sens les Pays, qui sont un des rouages essentiels du volet territorial du CPER, sont le bon exemple : leur savoir-faire réside dans leur capacité à stimuler et mettre en relation des partenaires, à coordonner et orchestrer des actions, à monter des projets, à être à l'initiative d'actions innovantes sur leur territoire.

Instauré par la loi du 4 février 1995 (dite loi Pasqua), puis modifié et renforcé par celle du 25 juin 1999 (dite loi Voynet), **le Pays s'inscrit dans une démarche de projet**. C'est un espace de concertation, de coordination et de réflexion, qui se concrétise à travers l'adoption d'une **charte de territoire**. Cette charte développe une stratégie pour le territoire, qui trouve sa matérialisation par un **contrat de pays**. Ainsi le Pays, qui se définit comme « un territoire présentant une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi », permet de mettre en cohérence les politiques des différents partenaires que sont l'Etat, la Région, le Département.

Pas sûr, en effet, qu'on n'aurait pas encore quelques belles querelles de clochers – même intercommunales – s'il n'y avait pas les **conseils de développement des pays** pour écrire une politique partagée, puisqu'ils réunissent autour de la table les représentants de toutes les composantes et font la part belle à la société civile.

... ET LE PNR DE MILLEVACHES

La Creuse compte quatre pays – Pays de l'Ouest Creusois, de Guéret, du Sud Creusois et de Combraille-en-Marche – qui couvrent la plus grande partie du territoire départemental. A la pointe sud, rejoignant un gros morceau de Corrèze et un plus petit de Haute-Vienne, il y a le territoire du Parc Naturel Régional de Millevaches-en-Limousin.

Les PNR sont créés pour protéger et mettre en valeur de vastes espaces ruraux habités, qui s'organisent autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel. Représentant une superficie de plus de 3.300 km² et une population de 41.000 habitants, le PNR de Millevaches constitue le pendant des pays pour le CPER. L'éducation à l'environnement constitue une des priorités de son projet de territoire.

CINQ PRIORITÉS NATIONALES... ET EUROPÉENNES



Les préfets de région, chargés de conduire la concertation, puis la négociation des futurs **CPER (contrats de plan Etat-Région)** ont un cadre et des principes à respecter, que définit la circulaire du Premier ministre en date du 2 août 2013 et que viennent préciser d'autres circulaires, notamment celle du 15 novembre 2013 (voir par ailleurs).

Rappelant les orientations gouvernementales que sont le plan « Investir pour la France » et, avec les collectivités, le pacte de confiance et de responsabilité, le Premier ministre indique les deux axes principaux du plan d'investissement : la compétitivité et la transition écologique et énergétique. Ces deux orientations devront non seulement être prises en compte mais surtout guider la nouvelle génération de CPER.

Le texte indique ainsi **5 grandes thématiques** ayant vocation à activer la politique de contractualisation de l'Etat :

- l'enseignement supérieur (dont la vie étudiante), la recherche et l'innovation ;
- les filières d'avenir et l'usine du futur ;
- la mobilité multimodale ;
- la couverture du territoire par le très haut débit et le développement des usages du numérique ;
- la transition écologique et énergétique.

Ces cinq priorités du Gouvernement sont aussi celles des futurs POE (programmes opérationnels européens), qui seront d'ailleurs activés pour la même période (2014-2020). Ce parallélisme des formes n'est pas nouveau : il inspirait déjà les CPER de la période 2007-2013, coordonnés étroitement avec les programmes européens. Il s'agit notamment d'utiliser au mieux les deniers publics, qu'ils soient nationaux ou communautaires, dans un cadre budgétaire contraint. En ce sens, les nouveaux CPER invitent sérieusement les territoires à s'inscrire dans ces thématiques pour espérer tirer le meilleur des aides nationales et européennes.



2014 - 2020 s'écrit auj

Le futur contrat de plan Etat-Région couvrira à la concertation, puis ce printemps sera celui des projets associés. L'enjeu pour la Creuse

A DIEU les « contrats de projets Etat-Région », revoici les « contrats de plan Etat-Région ». Au bout du compte, cela fait toujours l'acronyme CPER, et toujours le même plan de table : l'Etat en majesté, puisant dans sa cagnotte et dans celle de l'Europe, la Région et ses priorités ; et puis les départements, pays et agglomérations, invités à s'exprimer, en particulier sur le volet territorial des CPER dont ils sont les partenaires naturels car ils portent et/ou financent les projets sur leurs territoires. Le CPER 2014-2020 s'écrit en ce moment, à travers une réflexion stratégique conduite par les préfets de région, en concertation avec les présidents de région. Le cadre de ce travail de préparation est fixé par une circulaire du Premier ministre du 2 août 2013, qui fixe cinq thématiques pouvant ouvrir la voie à une contractualisation avec l'Etat (voir ci-contre).

« CIBLÉ, EFFICACE ET UTILE »

Comme l'écrit le Premier ministre aux préfets de région dans sa circulaire du 2 août 2013 : « Dans un contexte exigeant de redressement des comptes publics, l'investissement public doit être particulièrement ciblé, efficace et utile. Il est donc impératif de rechercher la coordination des interventions des différents acteurs au service d'objectifs définis en commun ».

Une autre circulaire, datée du 15 novembre 2013 (voir ci-contre) et postérieure à la présentation de la démarche aux présidents



Si la silver économie est devenue une préoccupation affirmée par le Premier ministre pour les CPER 2014-2020, elle constitue une voie que la Creuse a su emprunter depuis plusieurs années, à travers notamment la généralisation des packs domotiques.

■ L'avenir aujourd'hui

la période 2014-2020. L'heure est encore de la négociation, à laquelle les départements : faire entendre les besoins de la ruralité.

de région, est venue rassurer ceux qui n'avaient pas repéré l'évocation de la ruralité dans le premier texte ; et ça, c'est plutôt une bonne nouvelle pour un département comme la Creuse, très engagé dans la démarche dite des « Nouvelles Ruralités », qu'une trentaine de départements ont ralliée (*).

La Creuse peut se sentir concernée par les 5 thématiques qui structurent la philosophie des futurs CPER. Elle a évidemment besoin des grandes infrastructures – routes, rail, numérique – indispensables à son développement et au bien-être de ses habitants. Une attention particulière sera donc portée aux liaisons ferroviaires POLT et Bordeaux-Lyon, ainsi qu'au développement de l'internet à très haut débit. Mais l'enseignement supérieur, les filières d'avenir et leur impact sur la silver économie, cela a du sens dans un département qui a développé les packs domotiques au domicile des personnes dépendantes et mis en place des formations universitaires innovantes dans ce domaine.

Plus largement, le Conseil Général sera attentif à l'évolution du volet territorial du prochain CPER. Car s'il ne représente pas le cœur des stratégies régionales, il en est le possible prolongement dans les territoires, par des réalisations concrètes aux retombées multiples. ■

(*) L'Allier, la Creuse, le Cher et la Nièvre sont les quatre départements qui ont initié la démarche « Nouvelles Ruralités ». Ils ont rendu à l'ADF (assemblée des départements de France) un rapport qui constitue désormais la plate-forme de revendications de l'ADF pour une nouvelle approche de la politique nationale en direction des territoires ruraux.

VOLET TERRITORIAL : « ETRE ATTENTIF AUX TERRITOIRES RURAUX »



La circulaire du 2 août 2013 réclamait certainement des précisions, notamment en ce qui concerne le volet territorial des CPER, c'est-à-dire tout ce qui concerne les projets territoriaux. Ainsi, la circulaire du 15 novembre 2013 invite-t-elle les préfets de région à se montrer « particulièrement attentifs aux enjeux de revitalisation économique des territoires ruraux et de dynamique des bourgs ruraux ».

Dans cette circulaire, le Premier ministre demande également de « favoriser les approches innovantes (...) pour les différentes dimensions du volet territorial ». Argumentant sur les évolutions sociétales, il évoque « l'émergence de nouvelles demandes et de nouveaux services liés à l'adaptation de la société au vieillissement (silver économie) ». Il invite également l'Etat et les collectivités territoriales à favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire.

Le volet territorial intervient en plus des grands projets qui constituent le cœur du CPER. S'il concerne des projets « plus modestes » qui font l'objet d'un programme spécifique, il n'en réclame pas moins la même concertation que pour le reste du CPER. En effet, en s'appuyant sur les territoires infrarégionaux – départements, pays, agglomérations, communautés de communes, parcs naturels régionaux – ce volet marque la volonté de susciter ou de conforter sur le terrain local les stratégies régionales.

En Limousin, cette politique territoriale est construite sur la base d'une concertation étroite entre tous les acteurs locaux et collectivités publiques concernées. Elle vise ainsi à consolider les solidarités territoriales, dans une recherche de développement équilibré, durable, et dans le but de mieux coordonner les politiques pour les rendre plus efficaces et plus lisibles pour les acteurs locaux. Au total, 20 territoires du Limousin étaient signataires des conventions territoriales du CPER 2008-2013.

DES RÉALISATIONS SUR



PAYS
DU GRAND
GUERET

Etudes pour le développement de services de transport

La mise en œuvre du réseau de transport collectif Agglo Bus par la Communauté d'agglomération du Grand Guéret (depuis septembre 2013) nécessitait au préalable une mission d'ingénierie. Cette mission comprenait : un diagnostic des transports et déplacements sur le territoire intercommunal, ainsi qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage sur les aspects juridiques, financiers et techniques.

- Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération du Grand Guéret
- Montant des études : 103.244 € HT
- Aide du Conseil Général : 15.487 €



PAYS
DU
DUN
OUEST
CREUSE

Création d'un sentier d'interprétation à Crozant

Dans le cadre du projet de développement et de valorisation de la Vallée des Peintres, aménagement du sentier d'interprétation « Les lumières de la Sédelle », à Crozant (complémentaire du sentier « Dans les pas de Monet », à Fresselines), avec mise en place de bornes d'information et réalisation d'un carnet d'accompagnement.

- Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Dunois
- Montant des travaux : 67.316 € HT
- Aide du Conseil Général : 10.500 €



Plateaux
du
Limousin
Association
d'éducation
populaire

Rénovation de la structure d'hébergement du site du Villard à Royère-de-Vassivière

L'association Les Plateaux du Limousin exerce des missions d'éducation populaire. Elle proposait déjà un accueil familial en gîte et un accueil de séjours éducatifs. La réhabilitation du site permet de l'ouvrir à de nouveaux publics (personnes handicapées notamment).

- Maître d'ouvrage : Association Les Plateaux du Limousin
- Montant des travaux : 213.452 € HT
- Aide du Conseil Général : 50.000 €



(*) Liste évidemment non exhaustive

TOUT LE TERRITOIRE (*)



Construction du Pôle Jeunesse de Boussac

Cet équipement neuf regroupe plusieurs services dédiés à l'enfance et à la jeunesse (micro crèche, relais assistantes maternelles, accueil de loisirs, point information jeunesse, etc.). Le bâtiment a été réalisé avec le souci de répondre à des exigences environnementales : éco-construction, passivité énergétique, intégration paysagère.

- Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays de Boussac
- Montant des travaux : 1,58 M€ HT
- Aide du Conseil Général : 218.390 €



Requalification du hall de l'élevage à Bourgneuf

Connu sous le nom de hall Rouchon-Mazerat, cet équipement initialement construit pour les seuls besoins des grands marchés agricoles était devenu une structure polyvalente mais s'était assez vite dégradé. Refait à neuf et réadapté aux besoins actuels, il offre des possibilités multiples à ses usagers (sport, culture, etc.), bénéficie de technologies avancées et constitue un magnifique outil d'animation culturelle et économique, dont les abords ont également été valorisés.

- Maître d'ouvrage : Communauté de communes de Bourgneuf-Royère
- Montant des travaux : 2,16 M€ HT
- Aide du Conseil Général : 335.000 €



Le réseau départemental de transports TransCreuse est l'une des nombreuses solutions pour se déplacer dans le département.

PÔLES RESSOURCE MOBILITÉ

Tout savoir pour se déplacer

Pouvoir effectuer les déplacements les plus simples est parfois très compliqué pour les populations en difficultés, sociales ou professionnelles. Les Pôles Ressource Mobilité sont désormais là pour les épauler.

DANS un département comme la Creuse, à dominante rurale et à l'habitat dispersé, la question de la mobilité est vitale : pouvoir se déplacer afin d'effectuer des démarches administratives, suivre une formation ou trouver un emploi, est indispensable. Or, certaines populations rencontrent les pires difficultés pour faire face à cet impératif, soit par manque de moyens financiers, soit par manque d'informations sur les solutions disponibles et les aides existantes, soit les deux.

DES SOLUTIONS AU CAS PAR CAS

S'il existe des solutions et des aides, elles doivent aussi être adaptées à chacun, ce qui nécessite d'évaluer les besoins et de diagnostiquer les ressources qui répondront le mieux à la situation de la personne. C'est dans ce but que le Conseil Général, en partenariat avec Pôle Emploi, Cap Emploi (travailleurs handicapés), les centres sociaux de Guéret, La Souterraine, Bourgneuf, Aubusson et AGIR, la Mission Locale de la Creuse, l'UDAF et l'ASIAL, a élaboré un dispositif appelé Pôle Ressource Mobilité (PRM).

Cinq sites accueillent un PRM (voir carte), couvrant le territoire départemental et offrant ainsi la possibilité d'accéder à tous les renseignements utiles au plus près de chez soi. Chaque PRM est,

comme son nom l'indique, un lieu ressource, qui peut renseigner et accompagner la personne dans de nombreux domaines : connaître les dispositifs et moyens de transport existant dans le département (transports collectifs, transports à la demande, etc.) ; les aides matérielles (location de voiture, de scooter, acquisition d'un véhicule, etc.) ; les aides financières (aide au transport, assurance, réparation, etc.) ; la recherche de financements adaptés à sa situation ; les démarches administratives qui peuvent être demandées à la personne (récupération du permis de conduire, inscription dans une auto-école, préparation des pièces nécessaires pour une location, etc.) ; les obligations légales et réglementaires qui s'imposent à tout détenteur ou utilisateur d'un véhicule (entretien, permis de conduire, etc.).

Les PRM proposent d'établir, au cours d'un entretien individuel, un « diagnostic mobilité ». Cette rencontre avec un animateur est l'occasion de faire, avec la personne demandeuse, le tour de toutes les questions qu'elle peut se poser concernant ses déplacements, d'évaluer toutes les difficultés qu'elle rencontre, d'identifier ses besoins, dans le cadre de son projet socioprofessionnel. A partir de ce « diagnostic mobilité », des solutions au cas par cas lui sont proposées et un référent-accompagnateur est à ses côtés pour toutes ses démarches. ■

Et aussi...

LES 21 LIGNES TRANSCREUSE

- **Ligne N°1** - Tél. 05 55 82 16 93
Auzances - Chénérailles - Guéret
- **Ligne N°2** - Tél. 05 55 63 07 76
Marsac - Vieilleville - Guéret
- **Ligne N°3** - Tél. 05 55 63 07 76
St-Sébastien - Dun-le-Palestel - Guéret
- **Ligne N°4** - Tél. 05 55 82 16 93
Auzances - Fontanières - Ahun
- **Ligne N°5** - Tél. 05 55 66 41 00
Montluçon - Aubusson - Felletin
- **Ligne N°6** - Tél. 05 55 82 10 56
Boussac - Chambon - Bourgneuf
- **Ligne N°7** - Tél. 05 55 80 78 33
Boussac - Guéret
- **Ligne N°8** - Tél. 05 55 69 50 05
Royère - Bourgneuf - Guéret
- **Ligne N°9** - Tél. 05 55 82 16 93
La Souterraine - St-Vaury - Guéret
- **Ligne N°10** - Tél. 05 55 62 10 18
Aigurande - Bonnat - Guéret
- **Ligne N°11** - Tél. 05 55 63 09 69
La Souterraine - Bourgneuf
- **Ligne N°12** - Tél. 05 55 89 04 18
Aigurande - Dun-le-Palestel - La Souterraine
- **Ligne N°13** - Tél. 02 54 08 55 60
Aigurande - Genouillac - Guéret
- **Ligne N°14** - Tél. 05 55 66 41 00
Auzances - Aubusson - Felletin
- **Ligne N°15** - Tél. 05 55 66 41 00
Faux-la-Montagne - Felletin - Aubusson
- **Ligne N°16** - Tél. 05 55 82 10 56
Montluçon - Evaux - Guéret
- **Ligne N°17** - Tél. 05 55 63 07 76
Felletin - Ahun - Guéret
- **Ligne N°18** - Tél. 05 55 82 16 93
Chénérailles - Jarnages - Guéret
- **Ligne N°19** - Tél. 05 55 66 41 00
St-Sulpice-les-Champs - Guéret
- **Ligne N°20** - Tél. 05 55 82 16 93
St-Georges-la-Pouge - Aubusson
- **Ligne N°21** - Tél. 05 55 66 41 00
Mérinchal - Crocq - Aubusson

DES SOLUTIONS VARIÉES

Si se déplacer sur le territoire départemental n'est pas très facile pour qui ne possède pas un véhicule ou les bonnes informations, les solutions sont pourtant nombreuses.

Il y a tout d'abord le **réseau départemental TransCreuse**, qui propose 21 lignes régulières couvrant tout le territoire départemental (voir ci-contre) ; depuis septembre dernier, ce réseau est complété, sur le territoire de l'agglomération guérétoise, par le réseau de transports urbains **Agglo'Bus**. Dans certains secteurs du territoire départemental, des communes organisent aussi du **transport à la demande** (se renseigner à la mairie de son domicile).

A noter que dans le domaine des transports collectifs, il existe également les bus régionaux. Tous les renseignements (y compris les correspondances entre cars et trains), sont accessibles sur la plate-forme Internet www.mobilimousin.fr.

Quand les transports collectifs ne permettent pas de répondre aux besoins, il existe aussi de nombreuses solutions individuelles pour les personnes inscrites dans un parcours de formation professionnelle ou de recherche d'emploi. **Location de voitures** dans les foyers de jeunes travailleurs de Guéret et Aubusson, mais aussi **location de scooters** sur différents points du territoire : La Souterraine, Dun-le-Palestel, Le Grand-Bourg, Guéret, Bourgneuf, Châtelus-Malvaleix, Royère-de-Vassivière, Aubusson, Budelière.

Enfin, notons qu'il existe aussi la possibilité du covoiturage et que le Conseil Général propose un site Internet dédié à cette solution ; www.covoiturage-creuse.fr.



Les cinq Pôles Ressource Mobilité, répartis sur le territoire creusois, sont des lieux où chacun peut accéder à toutes les informations sur la mobilité, et même faire établir un diagnostic individualisé.



Petit à petit, les foyers s'équipent

Le déploiement des packs domotiques à domicile en faveur des personnes en perte d'autonomie fait son bonhomme de chemin dans la Creuse. Et reste très suivi pour sa valeur exemplaire.

ON aurait presque tendance à l'oublier, mais le déploiement des packs domotiques à domicile en faveur des personnes en perte d'autonomie, c'est une innovation « made in Creuse ». Bon, ce n'est pas le genre de la maison creusoise de se vanter, mais il n'y a pas non plus de raison de se priver de le répéter.

Le fait est que la démarche initiée par le Conseil Général au milieu des années 2000, d'abord à travers l'expérimentation de solutions domotiques en vue d'élaborer un produit pertinent, puis avec le lancement d'une délégation de service public pour le déploiement à grande échelle de ce produit, est toujours considérée comme une innovation par de nombreux observateurs, français et étrangers. A tel point, d'ailleurs, que pendant que certains territoires commencent à peine à explorer ce terrain, différentes études sont lancées pour mesurer les effets de la domotique sur la qualité du maintien à domicile des personnes dépendantes (voir par ailleurs).

DEUX TÉLÉASSISTANCES POUR UN PACK DOMOTIQUE

La Creuse, en raison de sa pyramide des âges, c'est la France de 2040 avec plus d'un tiers de sa population âgée de plus de 60 ans. C'est donc aussi un laboratoire du maintien à domicile. Un laboratoire qui, depuis la mise en route du déploiement des packs domotiques en septembre 2010, est en perpétuel mouvement et désormais riche d'une certaine expérience.

D'abord, les tests effectués au domicile d'un panel de volontaires avaient montré, quand il s'agissait encore d'imaginer le produit à proposer, que les personnes âgées ont quelques réticences vis-à-vis

de certaines technologies. Le Conseil Général avait donc conçu un programme de déploiement optionnel : un dispositif de téléassistance avancée pour remplacer le vieux Biotel pour tous, mais aussi la possibilité d'associer à cette téléassistance un pack domotique proposant différentes solutions de sécurisation (voir par ailleurs). Les chiffres relevés mi-2013, soit après moins de trois ans de déploiement, montrent que cette prudence était pleine de bon sens : on compte deux installations de téléassistance avancée pour une installation de pack domotique complet. En soi, c'est déjà un très beau résultat pour une formule totalement innovante. Petit à petit, la technologie fait son nid en apprivoisant des générations bleues de plus en plus ouvertes à ces solutions.

Pour aller plus loin encore, le travail sur le terrain conduit par les agents de la Cellule Domotique du Conseil Général, à l'occasion des diagnostics de faisabilité, a aussi montré que de nombreux foyers sont équipés d'installations électriques nécessitant des travaux de mise aux normes. C'est en tenant compte de cette réalité que le Conseil Général et EDF se sont retrouvés, afin de signer une convention qui fait désormais du fournisseur d'énergie électrique un partenaire du programme. En finançant une partie des travaux de mise aux normes (le reste est financé par le Conseil Général), EDF donne un coup de pouce au déploiement des packs domotiques. On notera que 75 % des personnes équipées du pack domotique sont bénéficiaires d'un plan d'aide d'allocation personnalisée d'autonomie (APA), qui inclut le financement de l'abonnement, ce qui aide bien à la prise en charge de l'investissement. Si le financement n'est pas un frein et que les outils technologiques effraient moins... ■

INFO + : POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUR LES PACKS DOMOTIQUES, CONTACTER DOMO CREUSE ASSISTANCE : 05 55 81 24 30.



EVALUATION DU DISPOSITIF

Le Conseil Général participe à deux projets d'évaluation des packs domotiques à domicile.

Le **projet DOMOLIM** est conduit par le **CHU de Limoges**. Son objectif est d'évaluer le rapport coût/efficacité du pack domotique. L'étude prévoit le suivi gériatrique de 1.200 personnes volontaires dans le département, réparties en 2 groupes égaux : un groupe équipé du pack domotique, un autre non équipé.

Le suivi gériatrique consiste, au domicile, en un bilan de santé et d'autonomie gratuit, réalisé par un gériatre de l'UPSAV (unité de prévention, de suivi et d'analyse du vieillissement). Pendant toute la durée de l'étude, un entretien téléphonique est effectué mensuellement entre le participant et l'équipe de l'UPSAV.

Le **projet ICARE** est porté par la société **Legrand**. Il vise à mettre en place un projet de pilote industriel pour évaluer à grande échelle les impacts médico-sociaux, économiques et organisationnels de solutions technologiques pour le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

Un premier chantier consiste en l'évaluation économique des solutions technologiques, au sein de 2.000 foyers répartis dans les trois départements limousins. Les informations relatives aux chutes et aux hospitalisations des personnes sont comparées à celles d'un groupe témoin de personnes seulement équipées de la téléassistance.

Un second chantier concerne un panel de 293 foyers répartis en Limousin et dans le Loir-et-Cher. Il consiste en une évaluation médico-sociale et organisationnelle de solutions technologiques encore plus poussées.

L'état de vétusté de certaines installations électriques nécessite parfois une mise en conformité. C'est dans ce cadre qu'une convention a été signée avec EDF, qui contribue ainsi au financement de ces travaux préalables à l'installation des packs domotiques.

DOMOTIQUE EN BREF

Avant 2010 : expérimentation de solutions domotiques à domicile auprès d'un panel de volontaires, puis choix des solutions et élaboration des packs domotiques et du cahier des charges de la délégation de service public.

28 juin 2010 : l'assemblée plénière du Conseil Général choisit SIRMAD Téléassistance pour porter la délégation de service public du déploiement à grande échelle des packs domotiques.

31 août 2010 : portée par la Chambre de Métiers de la Creuse, une coopérative artisanale d'une vingtaine d'entreprises (électriciens et plombiers) est constituée, afin de permettre l'installation et la maintenance des équipements domotiques par des professionnels qualifiés.

Septembre 2010 : début de la commercialisation des packs domotiques par le service Domo Creuse Assistance, géré conjointement par le Conseil Général et SIRMAD.

Le pack domotique, c'est : la téléassistance, sous une forme priviligiant la convivialité, avec port du déclencheur en médaillon ou bracelet ; des détecteurs de fuite de gaz et de fumée, reliés au transmetteur de téléassistance ; un détecteur de températures extrêmes (canicule ou grand froid) également relié au transmetteur de téléassistance ; un chemin lumineux, qui s'éclaire automatiquement par détection de mouvement, entre la chambre et les toilettes, afin de prévenir les chutes liées aux déplacements nocturnes.

Le déploiement des packs, c'est : depuis le 1^{er} septembre 2010 (chiffres à mi-2013), 1.426 diagnostics de faisabilité à domicile, 705 installations de packs, une moyenne aujourd'hui de 25 packs installés par mois ; c'est aussi 1.577 nouvelles installations de téléassistance simple (sans les détecteurs), avec une moyenne de 46 installations mensuelles.



Des abeilles aux arbres fruitiers, la commission Environnement étudie tous les maillons de la biodiversité.

CONSEIL GÉNÉRAL DES JEUNES

Des projets plein la tête

Pour les élus du Conseil Général des Jeunes, la cérémonie d'installation laisse rapidement la place aux premières réunions et aux premiers arbitrages pour choisir les projets de l'année.

POUR la onzième année consécutive, une nouvelle promotion du Conseil Général des Jeunes a pris place fin novembre dans la grande salle des assemblées plénières. Les conseillers fraîchement élus et représentant l'ensemble des collèges creusois ont écouté avec attention les discours solennels prononcés lors de la séance d'installation, qui marque symboliquement le début des travaux.

SE DIFFÉNCIER

A l'issue de cette séance d'ouverture, les conseillers se répartissent au sein de trois commissions et commencent à débattre pour choisir des projets. La **Commission Education, Culture, Sports** semble disposée à reconduire avec enthousiasme la septième édition des Rencontres sportives inter-collèges qui, comme à l'accoutumée, verra s'affronter, à la fin du mois de mai à Guéret, l'ensemble des collèges creusois dans une compétition sportive. Les élus jeunes souhaiteraient travailler sur la notion du harcèlement scolaire et sur la découverte d'activités peu pratiquées en Creuse, tout en continuant à se mobiliser en matière de développement durable, pour une manifestation exemplaire. D'autres projets sont à l'étude, notamment en matière de culture, comme la mise en valeur d'un site patrimonial du département grâce au géocaching, cette chasse au trésor fondée sur les coordonnées GPS.

La Bibliothèque Départementale de la Creuse propose aux élus jeunes de la commission de devenir ambassadeurs dans leur collège du salon jeunesse Mômes à la page et de contribuer à encourager la lecture, en sélectionnant par exemple des ouvrages à destination de leurs camarades.

La **Commission Solidarités** poursuit son engagement en faveur des plus faibles. La générosité des jeunes n'a pas de limite et les projets sont nombreux à être étudiés en commission. Une constante à noter, la volonté de rencontrer l'autre, dans sa diversité et sans préjugés ! Pêle-mêle : organiser une journée avec les enfants dont les familles fréquentent le Secours populaire, les Restos du Cœur, jouer à des jeux de société avec les résidents d'un EHPAD, collecter des vêtements ou des lunettes, etc.

Enfin, la **Commission Environnement** conjugue biodiversité avec continuité. Il est proposé aux jeunes élus de prolonger le travail sur la haie réalisé l'année précédente par une réflexion sur les arbres fruitiers. Apprendre à connaître la variété des espèces locales, leur intérêt en matière de biodiversité, leur greffe et leur taille, jusqu'à la réalisation d'un chantier-nature sur le site de la Réserve Naturelle, voire dans les collèges volontaires, pour planter des espèces peu connues.

Portant des projets citoyens avec enthousiasme, sérieux et sens des responsabilités, les nouveaux élus du CG Jeunes emboîtent le pas à leurs aînés. ■

LES ÉLUS 2013-2014



- **Ahun (Les Pradeaux)** : Melvin Giroudot (titulaire), Juliette Maumy (suppléante)
- **Ahun (LEGTA)** : Maxime Bataille (titulaire), Nicolas Villard (suppléant)
- **Aubusson (Eugène Jamot)** : Valentin Nore (titulaire), Maelys Alves (suppléante)
- **Auzances (Jean Beaufret)** : Hugo Tourand (titulaire), Corentin Guillot (suppléant)
- **Bénévent-L'Abbaye (Jean Monnet)** : Lisa Bonefoy (titulaire), Enola Tixier (suppléante)
- **Bonnat (Marc Bloch)** : Quentin Dumas (titulaire), Nicolas Albert (suppléant)
- **Bourganeuf (Jean Picart le Doux)** : Goulven Duboeuf (titulaire), Maxence Rousset (suppléant)
- **Boussac (Henri Judet)** : Mathilde Brécharde (titulaire), Mathéo Thivet (suppléant)
- **Chambon-sur-Voueize (Jean Zay)** : Mathéo Moreau (titulaire), Baptiste Farsat (suppléant)
- **Châtelus-Malvaleix (Françoise Dolto)** : Isabella Tribet (titulaire), Louis Jeannot (suppléant)
- **Chénérailles** : Louis Terrailon (titulaire), Théo Bialoux (suppléant)
- **Crocq (Georges Nigremont)** : Annaëlle Battut (titulaire)
- **Dun-le-Palestel (Benjamin Bord)** : Amandine Pinard (titulaire), Camille Massicot (suppléante)
- **Felletin (Jacques Grancher)** : Salomé Deleron (titulaire), Tristan Moreau (suppléant)
- **Guéret (Jules Marouzeau)** : Hugo Moreau (titulaire), Axel Dechambre (suppléant)
- **Guéret (Martin Nadaud)** : Camille Deguis (titulaire), Prudence Lafarge
- **Guéret (Notre-Dame)** : Victor Laureys-Hermelin (titulaire), Axel Ledormand (suppléant)
- **Parsac (Octave Gachon)** : Pauline Lenoire (titulaire), Maëly Couturier (suppléante)
- **Saint-Vaury (Louis Durand)** : Théo Trupy (titulaire), Chloé Couronne-Genard (suppléante)
- **La Souterraine (Raymond Loewy)** : Etienne Maumege (titulaire), Cassandra Peinaud (suppléante)



VOYAGE À STRASBOURG

Les voyages forment la jeunesse a-t-on coutume de dire. C'est ce que l'on peut souhaiter aux élus du Conseil Général des Jeunes qui, chaque année, après leur élection, prennent la route pour une leçon d'instruction civique grande nature. L'habitude a été prise, il y a de nombreuses années déjà, pour comprendre le fonctionnement du Parlement, de visiter alternativement le Sénat ou l'Assemblée Nationale. En décembre 2013, c'est à une découverte de Strasbourg, capitale européenne accueillant de nombreuses institutions européennes, que les jeunes élus ont été conviés lors d'un séjour de deux jours encadré conjointement par des adultes de l'Education nationale et du Conseil Général, et en présence d'André Mavigner, vice-président, en charge de l'Education, des Sports et de la Démocratie participative. Outre les visites incontournables de la cathédrale et du marché de Noël, les conseillers ont été guidés dans l'immense bâtiment en verre qui abrite les séances plénières du Parlement européen. Les jeunes élus ont été particulièrement impressionnés par la modernité du bâtiment et par cet hémicycle permettant aux 766 députés élus dans les 28 pays membres de l'Union européenne de siéger. Alors que les institutions européennes sont largement méconnues, l'Europe, il faut l'espérer, s'incarnera longtemps pour eux en ce lieu emblématique, cette formidable Tour de Babel bruisant des quelques 23 langues différentes parlées par les peuples européens, comme un symbole de la paix et de la coopération entre les nations.



FOOTBALL

Ici, ici, c'est fé-mi-nin !

Le football est le sport de tous les paradoxes. Réputé machiste, il attire pourtant de plus en plus de pratiquantes. Notamment dans la Creuse, où elles font d'un petit district rural le plus féminisé de France.

MÊME les plus récalcitrants commencent à s'y faire. Grâce au football, le sport féminin, enfin, trouve une (petite) place sur les écrans et dans les journaux. Sans tapage, les joueuses de l'équipe nationale accumulent les performances sportives, jusqu'à atteindre tout dernièrement la 5^{ème} place du classement mondial de la fédération internationale, la FIFA, quand leurs collègues masculins sont bien loin de jouer le haut de tableau et restent associés à ce que l'on appelle pudiquement des incivilités. Il semblerait bien qu'en matière de football, la fierté nationale s'attache désormais à ces sportives accomplies, qui ne sacrifient ni à la technique ni au collectif une féminité revendiquée, qu'elles ne sont pas prêtes à laisser aux vestiaires.

Avec des modèles auxquels se comparer – les joueuses de l'Olympique Lyonnais ou encore Corinne Diacre, ancienne internationale passée par les clubs d'Azéables et d'Aubusson – il est sans doute plus facile aujourd'hui pour une jeune fille de chausser

les crampons. Et de l'assumer. Certains maillots d'équipes creusoises arborent d'ailleurs fièrement des talons aiguilles, comme un pied de nez aux commentaires désobligeants qui pouvaient encore fleurir il y a peu.

UN DÉPARTEMENT PRÉCURSEUR

Dès les années 1970, dans ce département rural parsemé de petits clubs, des partisans irréductibles du football féminin ont su se faire une place sur les terrains creusoises. C'est en 1979, sous l'impulsion déterminante de Monique Crespeau, ancienne joueuse de football à Juvisy, que le District de football crée une commission consacrée au football féminin, pour organiser la pratique sur le territoire. À force d'encourager au bord du terrain, les compagnes de joueurs enfilent le maillot et se créent les premières équipes à onze, à Azéables ou à Bêtête.

Philippe Lafrique, actuel président du

District, se souvient qu'en 1987, lorsqu'il est élu président de la Commission féminine, l'enjeu est de pouvoir pérenniser un championnat qui s'essouffle par manque de joueuses. La décision est alors prise, contre l'avis des instances fédérales, d'organiser un championnat départemental à sept. « Cette décision stratégique a lancé une vraie dynamique », reconnaît Philippe Lafrique. L'équipe du District de football de la Creuse récolte aujourd'hui les fruits de son implication.

Actuellement plus petit district de France, la Creuse est le plus important, proportionnellement, par le nombre de joueuses licenciées. Dans le championnat départemental senior qui se joue désormais à huit, sur un demi-terrain, on compte trois divisions, en plus de deux équipes à onze, évoluant en championnat régional. Et le président de constater, fièrement : « Aujourd'hui, dans toutes les assemblées générales des clubs, on parle de foot féminin. Et il y a de plus en plus de monde au bord de la touche pour regarder jouer les filles ». ■

Et aussi...



Tout aussi technique, le football féminin n'a rien à envier au football masculin.



UNE VINGTAINE D'ÉQUIPES SENIORS

Avec 447 joueuses représentant **11,11% des pratiquants creusois**, quand au niveau national les femmes ne sont que 3,5% à pratiquer le football féminin, le district creusois est le premier district de France. Elles se répartissent en 286 joueuses adultes (catégories senior, U20, U19) et 161 dans les catégories jeunes. Sur les 78 clubs creusois existants, près de la moitié ont au moins une joueuse parmi leurs licenciés.

En senior, 24 équipes de football à 8 sont engagées dans un championnat départemental comprenant trois divisions. En première division : Chénérailles, Felletin, La Forêt-du-Temple 1, Grand-Bourg, Entente Sportive Guéretoise-Peyrabout-La Saunière 2, Lépaud, Lussat, Mérinchal 1, Sud est Creuse, Vieilleville. En deuxième division : Auzances-Reterre-Fontanieres, Bussière-Dunoise, Chambon, ESM La Souterraine, Mainsat-Sannat, Saint-Agnant-de-Versillat, Vallière. En troisième division : Bord-Saint-Georges, Evaux-Budelière, La Forêt-du-Temple 2, Entente Sportive Guéretoise-Peyrabout-La Saunière 3, Mérinchal 2, Parsac 2, Sainte-Feyre.

Deux équipes sont engagées en championnat régional à 11 : Parsac 1, en division d'honneur et l'Entente Sportive Guéretoise-Peyrabout-La Saunière 1 en division d'honneur régionale. Ces deux équipes sont soutenues par le Conseil Général de la Creuse.

L'ACTION DU DISTRICT

Artisan du développement du football féminin en Creuse, le District de football consacre un budget annuel de 20.000 € au football féminin, avec une volonté affichée depuis 1992 : faire pour les filles comme pour les garçons. Le District organise les championnats départementaux, mais surtout favorise la création des **Ecoles Féminines de Football (EFF)**, qui permettent aux petites filles de jouer entre elles alors que les équipes peuvent rester mixtes jusqu'en catégorie U14 (moins de 14 ans).

Il existe 9 Ecoles Féminines de Football (EFF) dédiées aux filles âgées de 6 à 9 ans : La Souterraine, Parsac Football Génération, Guéret-Peyrabout, Mainsat-Sannat, Felletin, Evaux, La Forêt-du-Temple, Bénévent-L'Abbaye, Bussière-Dunoise. Sylvain Lacote, Conseiller Départemental Technique d'Animation, a notamment beaucoup œuvré pour fidéliser les jeunes joueuses par des stages, regroupements ou tournois.

Pari réussi. Chantal Marot, en charge de la Commission féminine du District, tout comme le Président Philippe Lafrique, voient d'un œil attentif la réelle structuration de l'encadrement des équipes féminines, comme une preuve de la crédibilité du football féminin.

Dans le cadre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) 2013-2016 qui unit le District, l'Etat et le Département, le Conseil Général apporte une aide de 16.000 € par an. Il contribue également au financement d'un emploi associatif accordé par le Conseil Régional.

CONTACTS : PHILIPPE LAFRIQUE, PRÉSIDENT DU DISTRICT ET CHANTAL MAROT, PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION FÉMININE

DISTRICT DE FOOTBALL – 17, RUE JEAN BUSSIÈRE 23000 GUÉRET – TÉL. 05 55 52 09 85 – DISTRICT@FOOT23.FFF.FR – HTTP://FOOT23.FFF.FR



La nature se porte très bien à l'étang des Landes. Avec la prochaine ouverture de la Maison de la Réserve, le public pourra en profiter plus encore.

ÉTANG DES LANDES

Nouveaux horizons

Le bilan du plan de gestion (2009-2013) de la Réserve de l'étang des Landes est particulièrement satisfaisant. Le prochain plan (2014-2018), avec l'ouverture prochaine de la Maison de la Réserve, ouvrira de nouveaux horizons.

EN cette période hivernale où faune et flore se régénèrent, l'administration départementale n'hiberne pas pour autant. Un plan de gestion (2009-2013) de la Réserve de l'étang des Landes vient à peine de prendre fin que le suivant (2014-2018) est en cours d'élaboration. Où il s'agit de faire un bilan et de tracer les lignes des années futures, tant en matière de préservation des espèces que d'actions d'éducation à l'environnement. Sur le plan de la biodiversité, force est de constater que le bilan est encourageant. En particulier quand on se souvient de ce qu'était la situation de l'étang des Landes il y a quelques années, pas toujours reluisante (voir par ailleurs rubrique « Repères »). Et si elle commença à s'améliorer avec les premiers travaux au début des années 2000, les véritables effets des actions conduites se mesurent aujourd'hui : « En 2006, les habitats d'intérêt communautaire représentaient 7,5 ha sur les 165 ha d'étang ; aujourd'hui, avec l'augmentation significative des herbiers aquatiques, ces habitats d'intérêt communautaire peuplent 97 ha », explique Sébastien Bur, Conservateur de la Réserve.

Ce peuplement de l'eau de l'étang en herbiers très variés, dont certaines espèces rares, n'est pas toujours directement visible pour l'œil du profane ; il a malgré tout un effet positif sur toute la chaîne alimentaire du site, car il constitue un habitat propice à toutes ces vies qui en nourriront d'autres, des mollusques aux oiseaux, en passant par les poissons. « On a même noté la présence d'un butor, espèce qui n'avait plus été vue depuis 30 ans sur le site ».

UNE PHILOSOPHIE : L'ÉTANG

Dans le cadre du plan de gestion, l'équipe de la Réserve a aussi travaillé à la revalorisation des parcelles autour de l'étang : « 35 ha sont aujourd'hui rendus au pâturage ovin ou à la fauche pour litière ou foin d'élevages bovins, en partenariat avec trois éleveurs. Ces parcelles étaient abandonnées dans les années 70 ; maintenant, elles sont revenues dans le circuit économique local », note avec satisfaction Sébastien Bur, comme pour mieux souligner que la Réserve n'est pas un sanctuaire mais

un espace d'autant mieux protégé qu'il est intégré à un environnement équilibré. Sur le plan du patrimoine naturel, tous les voyants sont donc au vert, aujourd'hui. Il s'agit de conforter ces acquis à travers le nouveau plan de gestion de la période 2014-2018. « La philosophie de ce document, c'est l'étang », résume Sébastien Bur. « Il nous faut une pratique désormais régulière des pêches et des vidanges, afin de gérer la population des poissons chats. Nous allons également porter nos efforts sur la gestion des zones marécageuses, en éliminant certains saules. Enfin, nous allons développer le travail scientifique sur les cyanobactéries, en collaboration avec le Laboratoire départemental d'Analyses et l'universitaire Luc Brient, spécialiste européen de la question ». C'est une montée en puissance à laquelle se prépare l'équipe de la Réserve, en s'appuyant notamment sur sa politique d'animation et d'éducation à l'environnement. Laquelle va incontestablement changer de braquet avec l'ouverture de la Maison de la Réserve, dans le courant du printemps (voir encadré). ■



REPÈRES

1684 : création de l'étang des Landes à la demande du seigneur de Lussat, Joseph Detianges

1982 : l'étang des Landes est reconnu ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique)

1989 : l'étang des Landes est reconnu ZICO (zone d'intérêt communautaire pour les oiseaux)

1995 : le Conseil Général devient propriétaire de l'étang des Landes

23 décembre 2004 : un décret classe officiellement l'étang des Landes en réserve naturelle nationale (JO du 30 décembre 2014) en réserve naturelle nationale

13 juillet 2005 : le comité consultatif présidé par le Préfet retient la candidature du Conseil Général comme gestionnaire de la réserve naturelle nationale de l'étang des Landes

2006 : premiers aménagements autour du site (observatoires du Genévrier, des Trois Bouleaux, passerelle des Sables et cheminements afférents)

2007 : fin des aménagements autour du site (observatoires du Grand Affût, des Hérons et chemin d'accès, parcours autour du site)

2009 : mise en œuvre du premier plan de gestion de la réserve naturelle nationale de l'étang des Landes (2009-2013)

2012 : début des travaux de construction de la Maison de la Réserve

Printemps 2014 : ouverture de la Maison de la Réserve



AU CŒUR DES ANIMATIONS



L'une des obligations du gestionnaire de la Réserve – le Conseil Général – consiste à développer des actions d'animation et d'éducation à l'environnement sur le site. Les Rendez-vous Nature constituent depuis 2009 le cœur de ce dispositif, proposant des animations thématiques du printemps à l'automne. Ces actions,

pour lesquelles les places sont souvent limitées, attirent environ 800 personnes par an. Il faut y ajouter l'accueil des scolaires (600 par an) et de groupes d'adultes (400 par an), et bien sûr la disponibilité que réclament les nombreuses visites spontanées et libres sur le site (environ 15.000 visiteurs par an).

Toutes ces animations marchent si bien que l'équipe de la Réserve a dû plusieurs fois décliner des demandes. Avec l'ouverture prochaine de la Maison de la Réserve, elle sera dotée d'un bel outil pour conforter sa mission d'éducation à l'environnement, grâce notamment à une exposition permanente (mais modulable en fonction des saisons) et un jardin aquatique pédagogique présentant les parties immergées de l'étang, que nul ne voit jamais. Réalisé par le Conseil Général pour un montant de 1,2 M€ TTC, cet équipement se situe sur le site de l'ancienne garderie, près de la digue, qui a été totalement restructurée et agrandie. Il comportera également une boutique et les bureaux de l'équipe de la Réserve.

Au cœur des animations, la Maison de la Réserve devrait capter un nombre important de curieux ou d'habitues, comme point de départ ou d'arrivée d'une visite sur le site. Elle constituera la vitrine de la politique départementale en matière de biodiversité, même si rien ne remplace les animations in situ ou les observations guidées dans les affûts.

Travaux des champs ou des villes : Alphonse de Nussac se fit le témoin de toutes les formes d'activité humaine dans le département, au début du XXe siècle.



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Morceaux de vies avant « la der des ders »

Les Archives Départementales vont ressortir quelques-uns des innombrables clichés du fonds Alphonse de Nussac, pour proposer une exposition intitulée « Images de vies en Creuse avant la Grande Guerre » et proposée à partir du 17 mars.

C'ÉTAIT avant la tragédie, avant la plus terrible guerre qu'ait connue l'Humanité et qu'on crut pouvoir appeler « la der des ders », comme pour signifier qu'il n'y en aurait plus d'autre. La Creuse vivait joyeusement sa ruralité, loin du bruit et de la fureur. Les femmes et les hommes travaillaient aux champs, dans les mines ou ailleurs, les enfants naissaient et grandissaient sur le sol natal, où un jour ils prendraient la suite de leurs aînés.

**UN FONDS INESTIMABLE ACQUIS EN 2001
PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL**

C'était au début du XX^e siècle et Alphonse de Nussac fut un témoin fidèle de ces vies ordinaires, laborieuses et heureuses. Né au Bourg d'Hem en 1858 (il mourut à Guéret en 1940), Alphonse de Nussac fut « le » photographe de la Creuse et des Creusois. Son travail incessant autour de la vie locale lui valut d'ailleurs de nombreuses distinctions, y compris nationales. Mais il a surtout laissé à la postérité un fonds photographique exceptionnel, qui constitue aujourd'hui une ressource inestimable pour connaître la Creuse de cette époque.

En 2001, le Conseil Général de la Creuse a fait l'acquisition de

ce fonds auprès de Jacques Agis, lui-même artisan photographe, qui en était le dépositaire. C'est la raison pour laquelle les Archives Départementales peuvent aujourd'hui proposer, à partir du 17 mars prochain et en guise de préambule à une année qui sera fortement marquée par les commémorations autour de la Grande Guerre, une exposition sur ces morceaux de vie glanés avant « la der des ders ».

Cette exposition, intitulée « Images de vies en Creuse avant la Grande Guerre », raconte la réalité quotidienne d'un département profondément rural mais ouvert à plusieurs formes de modernité, la vie immuable des bourgs et les progrès techniques, le travail et les fêtes populaires, le quotidien routinier et les moments exceptionnels des gens d'ici. Ce n'est pas qu'une succession d'instantanés baignés d'insouciance, c'est aussi un témoignage historique sur les temps qui précéderent l'irréparable.

A noter que les Archives Départementales de la Creuse prévoient une autre grande exposition sur la Grande Guerre, à partir du mois d'octobre. Nous aurons évidemment l'occasion d'y revenir. ■

INFO+ : L'EXPOSITION « IMAGES DE VIES EN CREUSE AVANT LA GRANDE GUERRE » SERA VISIBLE DU 17 MARS AU 6 JUIN 2014, DANS LE HALL DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES (RUE FRANKLIN ROOSEVELT – GUÉRET) ; DU LUNDI AU JEUDI, DE 8H30 À 17H00 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 16H00. RENSEIGNEMENTS AU 05 44 30 26 54.

FICHES

Le patrimoine de la Creuse

La Conservation Départementale du Patrimoine, service créé par le Conseil Général en 2003, a compétence pour la conservation, la gestion et la mise en valeur du patrimoine, dans les domaines suivants : ethnologie, antiquités et objets d'art, architecture, archéologie, valorisation et diffusion. Dans chaque numéro du Magazine de la Creuse, la Conservation Départementale du Patrimoine vous propose de découvrir de nouvelles fiches du patrimoine, portant sur un monument ou édifice, un élément du patrimoine de pays et un objet du patrimoine.

MONUMENTS ET ÉDIFICES

Eglise paroissiale de Saint-Germain-Beaupré



PATRIMOINE DE PAYS

La lanterne des morts (La Souterraine)



OBJETS DU PATRIMOINE

Banc d'œuvre Eglise Sainte-Marie-Madeleine (Bussière-Nouvelle)



FICHES

Le patrimoine de la Creuse

MONUMENTS ET ÉDIFICES

Eglise paroissiale de Saint-Germain-Beaupré



L'église paroissiale de Saint-Germain-Beaupré, qui dépendait du chapitre du Dorat (Haute-Vienne), est placée sous le vocable de saint Germain. Datant du XII^e siècle, elle a été en grande partie remaniée au XVIII^e. Un clocher en charpente à bulbe et clocheton, couvert d'ardoises, se dresse à l'ouest de la nef. Un portail moderne perce la façade et une porte en accolade conduit à la chapelle méridionale. Un bas-côté complète la nef au nord. Un chevet plat ferme le chœur à l'est, une chapelle seigneuriale, construite au XV^e siècle par la famille de Saint-Germain-Beaupré,

est accolée au sud ; elle est voûtée d'ogives avec liernes et tiercerons. Un retable en bois polychrome du XVIII^e siècle, à l'extrémité du bas-côté, conserve une peinture sur toile de Nillaud (1729) représentant la remise du rosaire à saint Dominique. Des traces d'une litre funéraire blasonnée (XVI^e) se distinguent sous les enduits. On remarque également la plaque funéraire de Nicolle Aulaut (XVII^e), les statues en bois doré de saint Pierre et saint Paul (XVII^e), et une peinture sur toile représentant saint Germain d'Auxerre (XVII^e).

Notice extraite d'Alain Mingaud - *Eglises de la Creuse*, éditions Lucien Souny, 2006, 220 pages

« PATRIMOINE DE NOS VILLAGES » : SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS, JARNAGES, ETC.



La collection « Patrimoines de nos villages » s'enrichit régulièrement de nouveaux livrets : après le canton de Saint-Sulpice-les-Champs et celui de Jarnages, ceux d'Ahun, Aubusson et La Souterraine sortiront des presses d'ici fin mars. Cette collection, lancée en décembre 2009 par la Conservation Départementale du Patrimoine, sera ainsi garnie de 18 livrets différents. D'ici la fin de cette année, les cantons de Dun, Châtelus-Malvaleix et Saint-Vaury, ainsi que ceux de Guéret regroupés en un ouvrage, seront édités à leur tour.

A noter que la Conservation Départementale du Patrimoine devrait également sortir un livre de 144 pages sur l'histoire des fanfares et des harmonies de la Creuse, au début du printemps 2014.

Patrimoine de nos villages – En vente dans les librairies et à la Conservation Départementale du Patrimoine : 05 44 30 27 33.

OBJETS DU PATRIMOINE

Banc d'œuvre Eglise Sainte-Marie-Madeleine (Bussière-Nouvelle)



L'église paroissiale Sainte-Marie-Madeleine de Bussière-Nouvelle conserve un banc d'œuvre constitué de trois panneaux en bois peint bleu-vert et rouge, qui sont moulurés. Il mesure 1 mètre de haut et 2 mètres de large. L'intérieur est divisé par une cloison en deux compartiments,

permettant l'installation de deux bancs. Deux pommeaux couronnent chaque extrémité du banc.

Il date probablement du 18^e siècle car il est couvert de la même peinture bleu-vert que le retable du chœur datant de cette époque. Il a été inscrit au titre des Monuments historiques le 21 mai 2010.

PATRIMOINE DE PAYS

La lanterne des morts (La Souterraine)



Placées au centre des cimetières, les lanternes des morts abritaient une lampe diffusant la nuit sa lumière en l'honneur des fidèles enterrés dans ce lieu. Elles sont majoritairement présentes dans les départements du centre de la France, principalement dans la Creuse, la Haute-Vienne, le Puy-de-Dôme et la Vienne.

Datant des XIII^e ou XIV^e siècles, la lanterne des morts de La Souterraine, inscrite Monument historique depuis 1926, fut transférée de l'ancien cimetière vers l'actuel à la fin du XIX^e siècle. A cette occasion son lanternon fut recon-

struit. En forme de colonne hexagonale, cette construction en granite repose sur un socle à doubles gradins et présente six ouvertures en plein cintre dans sa partie supérieure. Sa toiture pyramidale se termine par une croix. Une ouverture à sa base permettait de monter et de descendre la lampe.



THÉÂTRE



MARDI 11 FÉVRIER 2014

Aubusson

Chercher le garçon

Mise en scène de Marie Blondel – Compagnie du Dagor – Texte de Thomas Gornet

Théâtre Jean Lurçat – Scène Nationale d'Aubusson – 19h30

INFO : 05 55 83 09 09 OU WWW.CCAJL.COM

JEUDI 13 FÉVRIER 2014
Guéret

Huis clos

Texte de Jean-Paul Sartre – Compagnie « Agathe Alexis »

Espace Fayolle – La Fabrique – 20h30

INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.VILLE-GUERET.FR

VENDREDI 14 FÉVRIER 2014

Banize

La tragique et lamentable histoire de Pyrame et Thisbé

Organisé par la CIATE, Com. de Com. Creuse Thaurion Gartempe – Compagnie Gérard Gérard – Interprété par Alexandre Moisesco et Julien Bleitrach, ce spectacle est inspiré de l'œuvre de W. Shakespeare « Le Songe d'une nuit d'été »

Salle des Fêtes – 20h30

Infos/Réservations au 05 55 62 55 93 (OT AHUN)

INFO : WWW.AHUN-CREUSE-TOURISME.COM

OU WWW.CIATE.NET



MARDI 18 FÉVRIER 2014

Guéret

Le château des clandestins

Texte de Fernando Arrabal – Compagnie Sourous Espace Fayolle – La Fabrique – 20h30

INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.VILLE-GUERET.FR



JEUDI 20 FÉVRIER 2014

Aubusson

Lendemains de fête

Mise en scène de Julie Berès – Compagnie Les Cambrioleurs

Théâtre Jean Lurçat – Scène Nationale d'Aubusson – 20h30

INFO : 05 55 83 09 09 OU WWW.CCAJL.COM

MARDI 11 MARS 2014

La Souterraine

Que reste-t-il de ces beaux jours ?

Compagnie du Désordre – Dans le cadre du dispositif Accès Culture, Hervé Herpe (comédien) et Chloé Coulaud (pianiste) animeront des ateliers pour les résidents de l'EHPAD de La Souterraine. Ce travail se conclura par une lecture musicale et partagée ouverte au public

EHPAD – 19h00

INFO : 05 55 63 10 06 OU WWW.CCYF.FR

JEUDI 13 ET VENDREDI
14 MARS 2014

Aubusson

Voyage au bout de la nuit

Rodolphe Dana et Katja Hunsinger – Collectif Les Possédés – Texte de Louis-Ferdinand Céline

Jeudi 13 mars à 20h30 ; vendredi 14 mars à 19h30

Théâtre Jean Lurçat – Scène Nationale d'Aubusson

INFO : 05 55 83 09 09 OU WWW.CCAJL.COM

JEUDI 20 MARS 2014

La Souterraine

Dichotomes

Compagnie « Les Singuliers Associés » – Texte et mise en scène de Didier Valadeau – Avec Amélie Rouffanche, Claude Bayar, Philippe Demoulin, Philippe Lopès et Sylvie Audureau

Centre culturel Yves Furet – 20h30

INFO : 05 55 63 10 06 OU WWW.CCYF.FR

VENDREDI 28 MARS 2014

Saint-Georges-la-Pouge

Les Tapas

Organisé par la CIATE, Com. de Com. Creuse Thaurion Gartempe – Compagnie « La Mouche du Coche » – Avec Bérange Demeautis et Jérôme Jolicart

Salle des Fêtes – 20h30

Infos/Réservations au 05 55 62 55 93 (OT AHUN)

INFO : WWW.AHUN-CREUSE-TOURISME.COM

OU WWW.CIATE.NET

MARDI 1ER AVRIL 2014

Aubusson

Ekaterina Ivanovna

Texte de Léonid Andreïev – Mise en scène de David Gauchard – Compagnie L'unijambiste

Théâtre Jean Lurçat – Scène Nationale d'Aubusson – 20h30

INFO : 05 55 83 09 09 OU WWW.CCAJL.COM



JEUDI 3 AVRIL 2014

Guéret

Noces de sang

Texte de Federico Garcia Lorca – Mise en scène par William Mesguich – Théâtre de l'Etreinte

Espace Fayolle – La Fabrique – 20h30

INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.VILLE-GUERET.FR

VENDREDI 11 AVRIL 2014

La Pougé

Jasmin, Coach d'intérieur

Organisé par la CIATE, Com. de Com. Creuse Thaurion Gartempe – Compagnie « Salula » – Avec Jean-Christian Guilbert

Salle des Fêtes – 20h30

Infos/Réservations au 05 55 62 55 93 (OT AHUN)

INFO : WWW.AHUN-CREUSE-TOURISME.COM

OU WWW.CIATE.NET

ARTS DE LA PISTE



JEUDI 13 FÉVRIER 2014

Aubusson

Mañana es Mañana

Jur Domingo et Julien Vittecoq – Cridacompany – « Mañana es mañana » est un ensemble d'artistes venus d'horizons divers

Théâtre Jean Lurçat – Scène Nationale d'Aubusson – 20h30

INFO : 05 55 83 09 09 OU WWW.CCAJL.COM

MARDI 18 ET VENDREDI 21 MARS 2014

Bourganeuf / Saint-Marc-à-Loubaud

Rêver les yeux ouverts

Dans le cadre des « Itinéraires d'Artistes, spectacles vagabonds en Limousin », cirque avec la Compagnie Cirque Plein d'Air

• Mardi 18 mars à Bourganeuf, Espace Cauvin, 19h30

• Vendredi 21 mars à Saint-Marc-à-Loubaud, spectacle sous yourte, 19h30

Scène Nationale d'Aubusson

INFO : 05 55 83 09 09 OU WWW.CCAJL.COM



JEUDI 27 MARS 2014

Aubusson

Vielleicht

Création – De et avec Mélissa Von Vépy – Happés théâtre vertical

Théâtre Jean Lurçat – Scène Nationale d'Aubusson – 20h30

INFO : 05 55 83 09 09 OU WWW.CCAJL.COM

MUSIQUE



JEUDI 13 FÉVRIER 2014
La Souterraine

Orchestre de Chambre Nouvelle Europe

Concert de musique classique – Violoncelle virtuose – Sous la direction de Nicolas Krauze, 16 cordes, 2 cors, 2 hautbois, soliste, chef d'orchestre

Centre culturel Yves Furet – 20h30

INFO : 05 55 63 10 06 OU WWW.CCYF.FR
OU WWW.ORCHESTRE-NOUVELLE-EUROPE.COM

VENDREDI 14 FÉVRIER 2014
Guéret

Alan Stivell en concert

Abet production présente Alan Stivell en concert exceptionnel pour une tournée Best Off, soirée celtique

Espace André Lejeune – 21h00

INFO ET RESERVATIONS : 05 55 52 14 29 (OT GUÉRET)



VENDREDI 14 MARS 2014

La Souterraine

De Palmas

Gérald De Palmas, en tournée, présente son nouvel album. Il partagera l'affiche avec le chanteur Arno Santamaria

Centre culturel Yves Furet – 20h30

INFO : 05 55 63 10 06 OU WWW.CCYF.FR
OU WWW.DEPALMAS.NET



SAMEDI 15 MARS 2014
Guéret

Maëtica

Concert de musiques actuelles, dans le cadre de « DO RÉ MI FAYOLLE LA FABRIQUE » Hall de l'Espace Fayolle – La Fabrique – 21h00

INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.VILLE-GUERET.FR



VENDREDI 21 MARS 2014
Guéret

Ibrahim Maalouf

Concert de musique Jazz et musiques du Monde

Espace André Lejeune – La Fabrique – 21h00

INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.VILLE-GUERET.FR



VENDREDI 28 MARS 2014

La Souterraine

Tryo

Musique Reggae, "Tryo à quatre" – Proposé par la MJC Centre Social de La Souterraine, le FJT Résidence Belmont et le CCYF, dans le cadre du Sidaction et de la 6^{ème} édition du Sid'Amour

Centre culturel Yves Furet – 20h30

INFO : 05 55 63 10 06 OU WWW.CCYF.FR
OU WWW.TRYO.COM

DIMANCHE 6 AVRIL 2014

Guéret

RJ & The James Brown Band

Musique Soul, avec l'Orchestre original de James Brown – Trajet en car possible au départ de La Souterraine (réservation auprès de l'OT avant le 28 mars) – Spectacle co-réalisé par La Fabrique, le CCYF et Encore Un Tour Productions

Espace André Lejeune – 21h00

INFO : 05 55 63 10 06 OU WWW.CCYF.FR

MARDI 8 AVRIL 2014

Aubusson

Violoncelle sur Canapé, de Bach à Pink Floyd...

Chanson / humour – Violoncelle et voix : Cécile Girard – Compagnie Nuages et Sons

Théâtre Jean Lurçat – Scène Nationale d'Aubusson – 20h30

INFO : 05 55 83 09 09 OU WWW.CCAJL.COM

VENDREDI 11 AVRIL 2014

Guéret

Quatuor Méliades en concert

Les 4 chanteuses et musiciennes (Anaïs Vintour, Delphine Cadet, Marion Delcourt et Corinne Bahaud) présenteront leur nouvel album

Bibliothèque Multimédia Intercommunale – 20h00

INFO : 05 87 63 00 08 OU WWW.BMI-GUERET.FR



SAMEDI 19 AVRIL 2014
Guéret

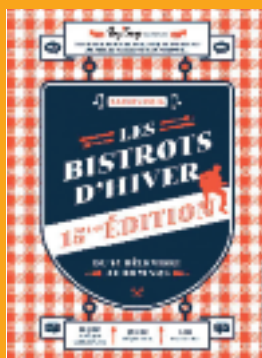
Juliette en concert

Musiques actuelles – Présentation du nouvel album « Nour » paru fin 2013

Espace André Lejeune – La Fabrique – 21h00

INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.VILLE-GUERET.FR

« BISTROTS D'HIVER »
PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES



DIMANCHE 16 FÉVRIER 2014

Masgot (23)
Flamenco Vivo

Flamenco –
Le Bistro de Masgot

DIMANCHE 23 FÉVRIER 2014

Combressol (19)
Lavach'

Musique du Monde – Le Chatel

Giat (63)

Cadijo
Blues – Le Foirail

DIMANCHE 2 MARS 2014

Royère-de-Vassivière (23)
Faut qu'ça guinche

Chanson française – L'Atelier

DIMANCHE 9 MARS 2014

Dontreix (23)
Kevin Castagna

Chanson française –
Auberge du Rocher

Goukles (19)

Mangane
Afro-Blues et Folk
Auberge des Tours

DIMANCHE 16 MARS 2014

Sornac (19)

Xinarca

Chant et cistre corses
Auberge de la Fontaine

Magnat l'Etrange (23)

Les Tit' Nassels

Chanson française
Le Bon Coin

DIMANCHE 23 MARS 2014

Viam (19)
Les Amants de Simone

Chanson française
Auberge du Lac

DIMANCHE 30 MARS 2014

Chaumeil (19)
Quand elles pensent ça se voit !

Chanson française, comédie musicale
L'Auberge

INFO ET RESERVATIONS : 05 55 67 88 58 OU WWW.PAYS-SAGE.NET

JEUNE PUBLIC



MARDI 11 MARS 2014

Guéret

Malgré eux

Théâtre d'objets – Compagnie Zapoï – De Filip Forgeau – Mise en scène de Denis Bonnetier – Réservation indispensable

Espace Fayolle – La Fabrique – 20h00

INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.VILLE-GUERET.FR

VENDREDI 14 MARS 2014

Guéret

Vlagôsttùt

Théâtre, danse et musique, dans le cadre des "Vendredis Sorties" – Compagnie « Le Chat Perplexe » – Pour les enfants de 3 à 7 ans

Espace Fayolle – La Fabrique – 18h30 (séances scolaires à 10h00 et 14h30) – Réservation indispensable

INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.VILLE-GUERET.FR



MARDI 25 MARS 2014

Limoges

Ne m'oublie pas

Danse et marionnettes avec la compagnie Philippe Genty

Centre Culturel Jean Moulin – 20h30 – La Fabrique – Départ en car de Guéret à 19h00

INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.VILLE-GUERET.FR

VENDREDI 28 MARS 2014

Guéret

S'il pleut d'partout, c'est que le ciel est plein d'trous

Théâtre d'objets, dans le cadre des "Vendredis Sorties" – Compagnie « La Cinquille »

Espace Fayolle – La Fabrique – 18h30

INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.VILLE-GUERET.FR

DIMANCHE 13 AVRIL 2014

Champagnat

Histoires de signes

Organisé par le Pays Combraille en Marche, avec le soutien de l'association Naut'active – Compagnie « Les Singuliers associés »

Etang de La Naute – 11h00 : Atelier d'initiation, 16h00 : Spectacle pour les enfants de 3 à 5 ans, 17h30 : Spectacle pour les enfants de 5 à 8 ans

INFO ET RESERVATIONS : 05 55 83 11 17 OU WWW.PAYS-COMBRAILLEENMARCHE.ORG

DANSE

JEUDI 20 FÉVRIER 2014

La Souterraine

Monsieur et Madame Rêve

Compagnie Pietragalla – D'après Eugène Ionesco – Chorégraphie, mise en scène et interprétation de Marie-Claude Pietragalla et Julien Derouault

Centre Culturel Yves Furet – 20h30 – Départ en car de Guéret (La Fabrique) à 19h30

INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.VILLE-GUERET.FR



MARDI 18 MARS 2014

Guéret

Texane

Danse avec la compagnie Claude Brumachon –

Chorégraphie de Claude Brumachon assisté de Benjamin Lamarche

Espace André Lejeune – La Fabrique – 20h30

INFO : 05 55 52 84 97 OU WWW.VILLE-GUERET.FR

JEUDI 20 MARS 2014

Aubusson

Pardi

Mise en scène et interprétation de Bérengère Fournier et Samuel Faccioli – Compagnie « La Vouivre »

Théâtre Jean Lurçat – Scène Nationale d'Aubusson – 20h30

INFO : 05 55 83 09 09 OU WWW.CCAJL.COM

EXPOSITION

DU 4 AU 29 MARS 2014

Guéret

« Regard sur un siècle de presse pour l'enfance et la jeunesse »

Dans le cadre de la semaine de la presse – Un panorama de 90 titres parus de la fin du 19^{ème} siècle à aujourd'hui permet d'apprécier le cheminement de cette presse durant les cent dernières années

Bibliothèque Multimédia Intercommunale

INFO : 05 87 63 00 08 OU WWW.BMI-GUERET.FR



DU 17 MARS AU 6 JUIN 2014

Guéret

« Images de vies en Creuse avant la Grande Guerre »

Exposition sur la vie quotidienne en Creuse, réalisée à partir du fonds Alphonse De Nussac

Archives départementales de la Creuse – Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h00, vendredi de 8h30 à 16h00

INFO : 05 44 30 26 50 OU HTTP://ARCHIVES.CREUSE.FR

JUSQU'AU 16 MARS 2014

Île de Vassivière

« Open Eye Policy »

Première exposition personnelle de Sheela Gowda – Un projet itinérant initié par le Van Abbemuseum d'Eindhoven

Centre International d'Art et du Paysage – Du mardi au dimanche de 11h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00

INFO : 05 55 69 27 27

OU WWW.CIAPILEDEVASSIVIERE.COM



DU 1ER AU 26 AVRIL 2014

Guéret

« L'ornithologie en Limousin »

Par la SEPOL en partenariat avec la BFM de Limoges, à l'occasion de la sortie du nouvel Atlas des oiseaux en Limousin

Conférence « 100 ans d'ornithologie en Limousin » par Stéphane Morelon, Président de la SEPOL, le 16 avril 2014 à 19h00

Bibliothèque Multimédia Intercommunale

INFO : 05 87 63 00 08 OU WWW.BMI-GUERET.FR

LECTURE / CONTE

MARDI 18 FÉVRIER 2014

Guéret

Lecture de Fernando Arrabal

En lien avec la pièce de théâtre « Le château des clandestins », organisée en partenariat avec La Fabrique

Bibliothèque Multimédia Intercommunale – 18h00

INFO : 05 87 63 00 08 OU WWW.BMI-GUERET.FR

SAMEDI 15 MARS 2014

Vigeville

Jeanne Ferron

Organisé par le Pays Combraille en Marche – Jeanne Ferron nous emmène avec humour et tendresse dans son monde fait d'histoires extraordinaires, qui font d'elle un personnage attachant

Salle des Fêtes – 20h30

INFO ET RESERVATIONS : 05 55 83 11 17

OU WWW.PAYS-COMBRAILLEENMARCHE.ORG

JEUDI 3 AVRIL 2014

Guéret

Lecture par William Mesguich

En lien avec la pièce de théâtre « Noces de sang » de Federico Garcia Lorca, organisée en partenariat avec La Fabrique

Bibliothèque Multimédia Intercommunale – 18h00

INFO : 05 87 63 00 08 OU WWW.BMI-GUERET.FR

Et aussi...

FORMATIONS
DE LA BDC

La formation des bibliothécaires, professionnels ou bénévoles, est un enjeu majeur dans le développement de la lecture publique et une des missions principales de la Bibliothèque Départementale de la Creuse. C'est pourquoi la BDC organise des formations, dont le programme est établi en partie en fonction des souhaits des bibliothécaires du réseau départemental. Cette année, 27 journées sont proposées dans des domaines très variés. Un guide est édité pour faire connaître ces formations. On peut se le procurer auprès de la BDC : rue des Lilas - 23000 Guéret - Tél. 05 44 30 26 26.

LES DAMES DU MANOIR

Par Claude Lafaye
Editions Lucien Souly
224 pages : 17,50 €



Auteure régulière des éditions Souly, Claude Lafaye livre un nouvel opus sur l'un de ses thèmes de prédilection : la famille. Ou comment une jeune diplômée de lettres est happée par l'intrigante histoire d'une famille riche de souvenirs et de secrets.

LA FEMME
DE L'AUTRE RIVE

Par Pierre Rétier
Editions Lucien Souly
240 pages : 18,50 €



Un village comme tant d'autres où la routine et l'autorité de quelques notables ont imposé une forme d'harmonie, autour des valeurs chrétiennes. Jusqu'au jour où deux bigotes découvrent la relation secrète qu'entretient l'un de ces notables avec une jeune paysanne...

BDC

Les coups de cœur

Service du Conseil Général, la Bibliothèque Départementale de la Creuse est le service public chargé de développer la lecture dans le département, à travers la constitution de collections, la création de bibliothèques, la formation ou encore l'animation culturelle. Des professionnels passionnés, qui vous font partager leurs coups de cœur.

DOCU-FICTION À PARTIR DE 10 ANS

On part vivre sur une île déserte



Six jeunes adolescents se retrouvent sur une île déserte, sans ressource, suite à un événement inexplicable. Les voilà dans la peau de Robinson : ils doivent trouver des solutions pour survivre. Ils explorent alors leur nouveau territoire, cherchent ce que pourrait leur offrir la nature. Au fil de leurs aventures, le lecteur apprend avec eux comment construire une cabane, faire du feu, trouver à manger, etc. Un livre drôle et informatif, qui renoue avec la tradition des robinsonnades.

On part vivre sur une île déserte / Jacques Van Geen, Philippe Laborde. - Gallimard Jeunesse, 2013 - 14,95 €

DOCUMENT

Eiffel par Eiffel



A travers de nombreuses archives souvent inédites, ce bel ouvrage nous invite à découvrir l'œuvre de Gustave Eiffel.

Ingénieur de grand talent, il a réussi à marquer les quatre coins

du monde de son style, avec plus de 300 réalisations magistrales.

Concepteur avant-gardiste du premier avion avec ailes sous carlingue, éminent spécialiste en aérodynamique, père de la météorologie, il fut également un grand humaniste doté d'un profond sens de la famille.

Eiffel par Eiffel / Philippe Coupérie-Eiffel - Paris : Michel Laffon, 2013 - 173 pages, illustrations couleurs - 34,95 €

DOCUMENT

La Grande Guerre à travers la carte postale ancienne



Jean-Yves Le Nahour, historien spécialiste de La Grande Guerre, signe un ouvrage remarquable sur le sujet.

Les cartes postales anciennes sont accompagnées des textes érudits de l'auteur. Les écrits restituent le quotidien et les souffrances des soldats. En parallèle, l'auteur raconte également la réalité de la vie à l'intérieur du pays et souligne le rôle essentiel des femmes pendant cette période, avec toujours les cartes postales illustrant les textes.

Les frères Muller, Maîtres verriers à Lunéville / Benoît Tallot. - Woippy (Moselle) : Ed. Serpenoise, DL 2007 - 165 pages - 30,00 €

En application de l'article 9 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, un espace d'expression libre est réservé aux groupes d'élus de l'Assemblée départementale.

GROUPE DE LA GAUCHE UNIE

Mobilisation pour la ruralité



Le Conseil Général a fait des politiques territoriales un de ses chantiers prioritaires, en partenariat avec la Région Limousin et l'Etat dans le cadre notamment de Contrats de Plan Etat-Région.

Pour la période 2008-2013, la collectivité a investi 1 million d'€ de crédits par an afin de développer les services et l'économie dans le cadre de projets structurants, comme la création d'équipements culturels et sportifs, la mise en valeur des sites touristiques, etc.

Une nouvelle contractualisation 2015-2020 est en cours d'élaboration. Notre département veut inscrire comme priorité l'économie du vieillissement, les Maisons de Santé Pluridisciplinaires, les réseaux de santé, le haut-débit, la filière bois, les circuits court, etc.

Dans cette volonté affichée de développement, depuis 2012 avec trois autres départements (l'Allier, le Cher, la Nièvre)

a été mis en place un groupe visant à réfléchir sur les « Nouvelles Ruralités ». De cette réflexion est né un plan d'actions avec 25 propositions, voté à l'unanimité par le bureau de l'Assemblée des Départements de France (ADF), mettant en avant les atouts des territoires ruraux en rappelant que la ruralité est synonyme d'innovation sociale, de développement et de qualité de vie. L'idée a séduit puisque 31 conseils généraux s'y sont associés.

A travers les politiques territoriales qui accompagnent les projets structurants, les propositions concrètes portées dans le cadre du collectif des « Nouvelles ruralités », la majorité départementale affiche sa volonté de faire de la Creuse un espace attractif, résolument tourné vers l'avenir.

Cette bataille est aussi symbolique à bien des égards et marque avec force qu'il n'est pas question de céder au renoncement.

Jean-Luc LÉGER

Président du Groupe de la Gauche Unie

GROUPE DE LA DROITE RÉPUBLICAINE

Selon le vent, la voile...



Conformément à la loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers municipaux, communautaires et départementaux, le Préfet de la Creuse a soumis pour avis consultatif à l'Assemblée Départementale, réunie en séance extraordinaire le 17 décembre dernier, le projet de décret visant à la révision de la carte cantonale.

Dans un premier temps, notre groupe a dénoncé la procédure et les modalités choisies pour cette réforme. Puis, il a fait part d'observations sur chacun de ses cantons et considère que :

- C'est un redécoupage anti-républicain qui n'a mis en place aucune concertation avec les élus du département, ne respectant pas le principe de transparence ;
- C'est un redécoupage parfois incohérent qui ne prend en compte ni l'aménagement du territoire (bassins économiques, habitudes de vie, etc.), ni l'égalité des citoyens (accès aux services publics, proximité de structures commerciales, médicales, etc.) ;
- C'est un redécoupage arbitraire qui passe par la voie du décret ;
- C'est un redécoupage injuste puisque ne se basant que sur

le critère démographique qui, avec le tunnel des 20 %, conduit à des écarts importants de populations variant de plus à moins 1.500 habitants ;

- C'est un redécoupage injustifié car il ne clarifie pas l'enchevêtrement des compétences, éloigne le citoyen de son élu de proximité, entraîne un surcoût en augmentant le nombre de conseillers généraux et instaure un scrutin binominal paritaire inopportun ;
- C'est un redécoupage basement politique dénigrant l'intérêt général au profit de calculs électoraux partisans pour conforter les exécutifs socialistes et condamner les élus de droite ;
- C'est un redécoupage « ruralicide » qui signe la mort de la représentation politique des territoires ruraux.

Ainsi, fort de ces arguments et conformément à sa position historique, notre groupe a voté contre ce projet de décret. Pour information, notre groupe avait précédemment déposé des vœux dénonçant cette réforme, tous rejetés par la majorité socialiste.

Et bien ce 17 décembre, la magie de Noël opéra et la majorité départementale a osé voter contre !

Selon le vent, je retourne ma veste... mais toujours du bon côté.

Gérard GAUDIN

Président du Groupe de la Droite Républicaine



**QUEL QUE SOIT LE TRAJET SUR LES 21 LIGNES RÉGULIÈRES
DU RÉSEAU DÉPARTEMENTAL**

PÔLE AMÉNAGEMENT ET TRANSPORTS
DIRECTION DES TRANSPORTS
14 avenue Pierre Leroux - BP17 - 23001 Guéret Cedex
Tél. **05 44 30 27 23** - www.creuse.fr

La Creuse, avec vous au quotidien